



ARRETÉ N° 2024-080

**Portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade
de capitaine de port de 1ère classe au titre de l'année 2025**

La Ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié relatif au statut particulier des officiers de port ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2022 fixant les taux de promotion dans le corps des officiers de port pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions des ministères Territoires, Ecologie, Logement, en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2025 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port de 1ère classe au titre de l'année 2024 est fixé à 3.

ARRETÉ

Article 1^{er} :

Les trois agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port de 1ère classe au titre de l'année 2025.

Article 2 :

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 18 décembre 2024

Pour la Ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation et par délégation,

Le directeur du centre ministériel de gestion des personnels

Stéphane SCHAHAUPS

Annexe à l'arrêté n° 2024-080

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port de 1ère classe
Au titre de l'année 2025

Civilité	Nom Prénom
M.	VERNEUIL Thierry
M.	GRUNENWALD Stéphane
M.	MANDRON Jean-Bernard